

# COMMENT INSCRIRE VOTRE ÉTABLISSEMENT AU CHALLENGE MOBILITÉ 2021 EN QUELQUES CLICS ?

## 1 NOMMER UN RÉFÉRENT ÉTABLISSEMENT

Pour participer au Challenge Mobilité, chaque établissement nomme un référent dans sa collectivité sur le site internet du Challenge Mobilité.

En ligne, vous trouverez toutes les informations relatives à l'opération : un kit de communication téléchargeable avec des supports numériques mais aussi les outils pour une meilleure mobilité !

## 2 INSCRIRE SON ÉTABLISSEMENT AU CHALLENGE MOBILITÉ

Pour inscrire votre établissement, rendez-vous sur le site [challengemobilite-dinanagglomeration.fr](http://challengemobilite-dinanagglomeration.fr) à l'onglet « J'inscris mon établissement ».

Munissez-vous des informations relatives à l'établissement (nom-adresse-nombre d'agents) pour remplir les différents champs du formulaire.

## 3 RECEPTIONNER LE KIT DE COM'

Un kit de communication vous sera envoyé par mail ou disponible en téléchargement sur [challengemobilite-dinanagglomeration.fr](http://challengemobilite-dinanagglomeration.fr). Des goodies vous seront adressés également en septembre afin de les distribuer le jour du challenge.



Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter à [challenge.mobilite@dinan-agglomeration.fr](mailto:challenge.mobilite@dinan-agglomeration.fr)



21 SEPT 2021

# CHALLENGE MOBILITÉ

## 4 MOBILISER VOS COLLÈGUES

Parlez du challenge à vos collaborateurs et proposez-leur de participer



**boulot  
BRAVO!**

**5 LE 21 SEPTEMBRE**  
marchez, roulez, covoiturez,  
prenez les transports, bref  
**déplacez-vous autrement !**  
N'hésitez pas à organiser au sein  
de votre établissement un moment  
convivial autour du Challenge  
Mobilité.  
Distribuez les modes d'emploi  
aux challengers pour la saisie  
de leur(s) trajet(s).

- Partager l'expérience de votre établissement sur les réseaux sociaux avec le **#challengemobilite** et en mentionnant Dinan Agglomération !
- 

> Pour l'agent qui n'ont pas accès à la plateforme en ligne, répertoriez leur(s) trajet(s) dans le tableau des trajets alternatifs présent dans le kit de com' puis saisissez-les sur la plateforme avant le 21 septembre à 19h.

## Et le tour est joué, BRAVO !

Nous informerons le référent de chaque établissement des résultats au plus tard le 22 septembre à 12h.

**Merci pour votre participation !**

